

Portée Arrêt bureau Véritas

Par **Luciole**, le **02/11/2006** à **20:07**

Bonjour !

Je dois faire un commentaire (enfin intro rédigée + plan détaillé) de l'arrêt bureau Véritas en date du 23 mars 1983.

J'ai compris le sens de l'arrêt, mais je n'ai pas beaucoup de connaissances en jurisprudence administrative. J'ai l'intention de citer cet arrêt comme nouvelle limite à la compétence exclusive du juge administratif concernant les SPA, dans la lignée des arrêts Blanco, Eloka, etc.

Est-ce que vous pourriez m'aider sur la portée de l'arrêt ? Merci !

Par **akhela**, le **03/11/2006** à **09:10**

sans l'arrêt ça va être dur...